



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

146. Réglé. Régulier.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

conde est de pratique : ainsi il y a encore un choix qui dépend des circonstances, & qui n'échappera pas au bon goût. (B.)

146. RÉGLÉ. RÉGULIER.

Ces deux adjectifs marquent un rapport aux regles ; mais ce sont des rapports différents, & les regles n'y sont pas envisagées sous les mêmes points de vue.

Ce qui est *réglé* est assujetti à une regle quelconque, uniforme ou variable, bonne ou mauvaise. Ce qui est *régulier* est conforme à une regle uniforme & louable.

Le mouvement de la lune est *réglé*, puisqu'il est soumis à des retours périodiques égaux : mais il n'est pas *régulier*, parce qu'il n'est pas uniforme dans la même période.

Toutes les actions des Chrétiens sont *réglées* par l'Evangile ; mais elles ne sont pas toutes *régulières*, parce qu'elles ne sont pas toutes conformes à ces regles sacrées.

Il me semble qu'en parlant de la vie, de la conduite, des mœurs, le mot de *réglé* dit autre chose que celui de *régulier*. Une vie *réglée* pour s'entendre au physique ou au moral : au physique, c'est une vie assujettie à une regle suggérée par des vues de santé ou d'économie ; au moral, c'est une vie extérieurement conforme aux regles de la morale que le monde même exige ; mais une vie *régulière* est conforme aux principes de morale & aux maximes de la religion. C'est-à-peu près la même différence, en parlant de la conduite & des mœurs.

On dit d'une femme, qu'elle est *réglée*, dans un sens purement physique, pour dire que le retour périodique des menstrues est exact. C'est

pourquoi, dans le sens moral, on dit qu'elle est *régulière*, pour dire qu'elle garde toutes les bienséances qu'exige la vertu : ce mot alors n'a aucun trait à la Religion ; » ce n'est pas une » femme dévote, dit le P. Bouhours (a). *Régulière* dit moins que dévote ; & les femmes » que nous appellons *régulières* ne sont la plupart » que de vertueuses païennes ; elles ont beaucoup » de vertu & très-peu de dévotion. «

Hors de la morale, ce qui est *régulé* étoit originellement libre, & n'est soumis à une règle que par un choix libre & par convention ; c'est ainsi qu'il faut l'entendre d'une dispute *réglée*, d'un ordinaire *réglé*, d'un commerce *réglé*, d'un temps *réglé*, &c. ou bien il s'agit d'une règle établie par le fait, & dont il est difficile ou impossible de rendre raison, comme quand on parle d'une fièvre *réglée*. Mais tout ce qui est *régulier* doit être conforme à la règle, & tend au vicieux dès qu'il s'y soustrait ; tels sont un bâtiment, un discours, un poëme, une construction, une procédure, &c. (B.)

(a) Rem. nouv. Tome I.

147. RÉGLÉMENT. RÉGULIÈREMENT.

Quand on ne veut marquer que la persévérance à faire toujours de la même manière, ces deux adverbes sont synonymes & se prennent indifféremment l'un pour l'autre : ainsi l'on peut dire d'un homme de cabinet, qu'il étudie *réglément* ou *régulièrement* huit heures par jour ; que tous les jours il se leve *réglément* ou *régulièrement* à cinq heures, &c.

Mais il y a des circonstances où l'on ne doit pas prendre l'un pour l'autre. *Réglément* veut dire